

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1703**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien de service informatique

Nouvel intitulé : Maintenicien informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GEFI	Directeur du GEFI, GEFI

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en service informatique a comme fonction principale d'intervenir dans des services informatiques en 'mono-poste' ou en réseaux pour diagnostiquer et dépanner les incidents.

Les modes d'interventions diffèrent et génèrent trois types de poste :

- technicien de maintenance : intervention ponctuelle sur des sites clients, à la suite de la constatation d'une panne ou d'une modification d'un système informatique, pour installer, conseiller et dépanner les matériels et logiciels informatiques
- assistant micro-informatique : il participe à la gestion d'un parc informatique et des utilisateurs. Il intervient dans la durée sur des actions de maintenance préventive et curative, voir sur la formation des utilisateurs
- technicien hot line : il reçoit des appels téléphoniques des utilisateurs informatiques, diagnostique les incidents et assure leur résolution à distance ou met en oeuvre des moyens d'interventions sur site

Les capacités attestées sont les suivantes : - Maîtriser l'architecture des ordinateurs, le fonctionnement des principaux périphériques

- Connaissance en matière de systèmes d'exploitation et d'applicatifs bureautiques
- Connaissance et maîtrise de la méthodologie de diagnostic et d'interventions téléphoniques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les techniciens de services en informatique sont principalement salariés de sociétés de maintenance ou de services en informatique qui ont des contrats de maintenance avec des sociétés utilisatrices . Ils peuvent plus rarement être salariés de grands groupes qui réalisent en interne les prestations de maintenance en informatique relatives à leur parc informatique .

Technicien Micro Systèmes et Réseaux Informatiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes : 1 - Composante 'installation de systèmes informatiques' :

- * épreuves écrites techniques sur la structure générale d'un système informatique, le rôle et le fonctionnement des logiciels et matériels
- * épreuve finale de synthèse : installation et configuration d'un poste de travail

2 - Composante 'méthodologie de diagnostic et dépannage' :

- * épreuve finale de synthèse
- * épreuve orale devant un jury professionnel : réalisation de diagnostic et de dépannage

3 - Composante 'conseil et assistance utilisateur'

- * épreuve orale devant un jury : mises en situation d'intervention

4 - Composante optionnelle : épreuve devant un jury professionnel

- * option maintenance : mises en situation spécifique
- * option hot line : simulations d'appels téléphoniques d'utilisateurs confrontés à une panne
- * option assistance micro-informatique : mises en situation spécifiques concernant l'explication de choix d'évolution de parcs informatiques et de modes de gestion des utilisateurs

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	25% formateurs, 75% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	25% formateurs, 75% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	25% formateurs, 75% professionnels
Par candidature individuelle	X	25% formateurs, 75% professionnels

Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	50% formateurs, 50% professionnels
---	---	------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.
La certification est délivrée par le Centre de formation et de reclassement.

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant modification de l'organisme certificateur : la certification est délivrée par le GEFI.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien de service en informatique'. Ancienne appellation de l'organisme : 'Groupe C'. Homologation à compter du 8 juillet 1997.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien de services en informatique, options technicien de maintenance, assistant micro, technicien hotline'

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 11 mars 2005. Rectificatif du code NSF : 326r

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Environ 200 personnes par an

Autres sources d'information :

<http://www.gefi-sa.com>

<http://www.carif-idf.org>

Lieu(x) de certification :

GEFI Centre de formation et de reclassement
85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Creteil

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

- Changement d'appellation de l'organisme : Ancienne appellation de l'organisme : 'Groupe C' (arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997), homologation sous l'intitulé 'Technicien de service en informatique'.

- Ancien libellé : 'Technicien de services en informatique, options technicien de maintenance, assistant micro, technicien hotline' (arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification suivante : Maintenicien informatique